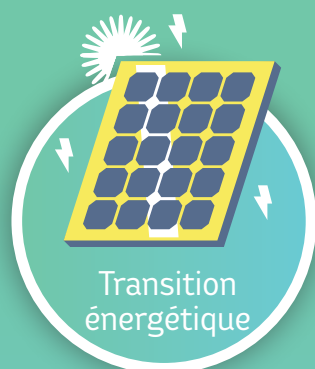




Aménager autrement, **se déplacer durablement**



Ouvrons la voie
aux mobilités de demain !



« Agir sur les mobilités, c'est agir pour notre avenir ! »



La Collectivité européenne d'Alsace fait figure de modèle en France en matière d'écologie routière et de biodiversité au bord des routes. L'efficacité de nos mesures prises depuis de longues années pour faire de nos routes des corridors biologiques a été récompensée en 2021 au Grand Prix de l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM).

En octobre 2025, nous allons plus loin en signant avec l'IDRRIM un Pacte d'engagement pour élargir notre action à de nombreux enjeux écologiques, énergétiques, numériques et sociétaux. Les mobilités sont un moteur d'innovation, pour agir à la fois sur le quotidien des habitants et sur l'attractivité de notre territoire. On aurait tort d'opposer travaux publics, écologie et économie. Face aux grandes transitions climatiques et énergétiques, le levier des mobilités est l'un des principaux à actionner, tant sur le plan des habitudes individuelles que des chantiers, des techniques et des matériaux utilisés.

Nos actions sont déjà nombreuses : usage de matériaux recyclés dans les enrobés, fauchage raisonné, protection des amphibiens depuis plus de 30 ans, gestion des 48 000 arbres d'alignement intégrés dans notre Plan arbre, lutte contre les espèces invasives, protection de la faune sauvage, salage raisonné lors de la viabilité hivernale, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, gestion des eaux de pluie, interconnexion avec nos aires de covoiturage et nos 1500 km d'itinéraires cyclables structurants...

La Collectivité européenne d'Alsace gère 6409 km de routes, soit la quasi-totalité du réseau alsacien : routes départementales, anciennes routes nationales et autoroutes non concédées transférées par l'Etat. Nos 1000 agents des routes répartis sur 30 centres routiers ont vu leurs métiers évoluer pour intégrer cette dimension environnementale.

Les routes offrent un champ d'expérimentation infini : utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour passer au scanner notre réseau routier et mieux cibler les travaux à effectuer, ombrières photovoltaïques, axes « connectés » pour véhicules du futur et chaussées « électriques » pour recharger les batteries en roulant... Agir sur les mobilités, c'est agir pour notre avenir : concilier aménagement du territoire, préservation des paysages et de la biodiversité, sécurité routière, sobriété énergétique et innovation technologique.

Frédéric Bierry

Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Sommaire

Innovation.....	4
Transition des mobilités.....	6
Sobriété.....	8
Transition énergétique.....	10
Préservation de la biodiversité.....	12
Adaptation au changement climatique.....	14
Santé	16

➔ Renseignement complémentaire sur les orientations stratégiques et les engagements :
Direction Générale Adjointe Environnement
Direction des Routes, des Infrastructures, et des Mobilités
Lionel Viutti : 03 69 49 34 47
lionel.viutti@alsace.eu



Innovation

Après la route romaine, le macadam, puis l'autoroute, une route innovante et technologique, plus sûre et plus durable, fait actuellement l'objet de recherches scientifiques mondiales déclinées en France en «route de cinquième génération».



Les recherches s'orientent vers une route du futur qui intégrera de nouveaux composants structurels plus vertueux, produira de l'électricité grâce aux capteurs solaires et les voitures électriques pourront s'y recharger tout en roulant. Les embouteillages seront limités grâce à des centres d'organisation du trafic, à des échanges d'information entre véhicules connectés. La biodiversité et la ressource en eau seront préservées.

Pour mener à bien ces évolutions, les acteurs œuvrant dans le domaine des infrastructures de transport et de l'espace urbain fédérés par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) ont adopté «le pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité». Il regroupe l'ensemble des orientations stratégiques françaises en la matière.

La Collectivité européenne d'Alsace a co-signé une déclinaison locale avec le Cerema et Routes de France Alsace le 27 octobre 2025. Les actions répertoriées tiennent compte des enjeux écologiques, numériques et sociétaux.



La Collectivité européenne d'Alsace expérimente le traitement de ses chaussées en les renforçant tout en minimisant l'impact environnemental des travaux. Ainsi, le recyclage de la RD26 entre Bréchaumont et Traubach-le-Haut en 2022 a **réduit de 70% les émissions de gaz à effet de serre et a évité l'approvisionnement de 1 000 tonnes d'enrobés, soit l'équivalent de 40 camions pleins**. Il nécessite le déploiement d'un atelier encore inhabituel sur notre territoire.



Pour assurer la transition énergétique du transport de marchandise, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne un projet de « système de route électrique » permettant **aux camions de recharger leur batterie tout en roulant**. L'expérimentation démarrera au deuxième semestre 2026 et durera un an.

→ La Collectivité européenne d'Alsace anime des groupes de travail dédiés à l'innovation transversale, participe à l'animation nationale de l'innovation routière portée par l'IDRRIM et met en place des partenariats.

Elle participe à la recherche scientifique et technique au niveau national et européen avec **des écoles et universités alsaciennes (préserver la biodiversité et améliorer les études d'impact), le Ministère de l'Intérieur (intégrer les échanges de données des véhicules connectés dans le pilotage du trafic), et le Pôle de compétitivité Infra2050 (élaborer des matériaux de chaussées moins énergivores et préservant les ressources)**.

La CeA prépare les routes de demain. La modernisation de la liaison Colmar-Sélestat intégrera une section autoroutière augmentant la capacité d'écoulement de trafic aux heures de pointe sans décupler l'emprise foncière de la chaussée : **une régulation dynamique ouvrira temporairement à la circulation la bande d'arrêt d'urgence**. De plus, **des sections de route seront renaturées** prochainement afin de réduire la pression sur les écosystèmes naturels.

→ La Collectivité européenne d'Alsace, consciente de l'importance d'un travail coopératif et cohérent face aux enjeux globaux des prochaines années, encourage des solutions vertueuses portées par des tiers.

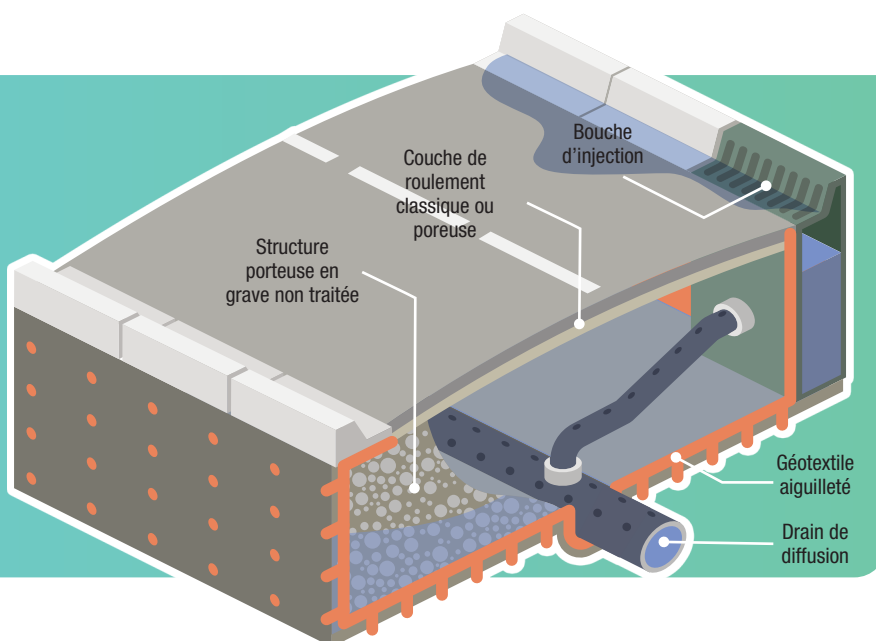
La CeA soutient la transition énergétique du fret routier en mettant à disposition une section de route pour que **les poids lourds électriques se chargent en roulant**. Cette expérimentation limitera fortement les besoins en ressources avec des batteries plus petites tout en optimisant les temps de repos pour les chauffeurs.

Sous l'impulsion du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les communes intègrent dans leurs travaux **des solutions innovantes de désimperméabilisation et de gestion intégrée des eaux de pluie**. Le but est d'infiltrer l'eau au moyen d'ouvrages multifonctionnels au lieu de la concentrer. La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les services techniques municipaux pour adapter les routes en traverses d'agglomération aux nouvelles contraintes climatiques.



Focus

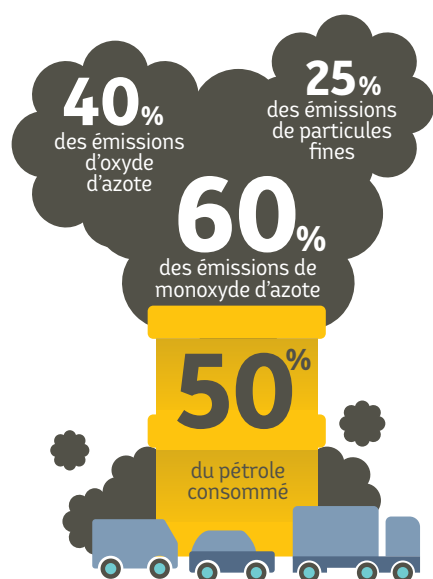
→ Afin de favoriser l'infiltration d'eau pluviale et réduire son ruissellement, quatre tronçons de route ont déjà été transformés en Alsace avec différentes techniques et matériaux : les routes de Saverne à Furchhausen (RD230) et de Haguenau à Ingwiller (RD919), les rues de la Paix à Sessenheim (RD737) et de la Première Armée à Wingersheim (RD58).





Transition des mobilités

L'usage de la route figure parmi les activités humaines les plus impactantes sur l'environnement au niveau mondial. Il est nécessaire d'œuvrer pour une transition en matière de mobilité.



Part des transports routiers dans la consommation de pétrole et d'émissions de polluants atmosphériques.

Les transports routiers représentent à eux seuls 50% du pétrole consommé et une part majeure des émissions d'autres polluants atmosphériques : 25% des particules fines en milieu urbain, 40% d'oxyde d'azote et 60% de monoxyde de carbone.

C'est aussi 50% des microplastiques au fond des océans issus de résidus de pneumatiques. De plus, les emprises foncières nécessaires au stationnement - 87 000 hectares en France - accentuent l'artificialisation des sols.

Parallèlement, l'électrification des véhicules engendre de nouveaux défis, à la fois de production et de distribution d'électricité, de disponibilité de matières premières et d'impacts fonciers suite au besoin de bornes de recharge.

La transition des mobilités représente donc un défi majeur. C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace mène une politique volontariste en matière d'aménagements cyclables, de covoiturage et d'ouverture aux nouvelles formes de mobilité.



Ligne de transport en commun à haut niveau de service à l'ouest de Strasbourg. 15 kilomètres en site propre ont été aménagés par la Collectivité européenne d'Alsace sur la RD1004, dans la partie interurbaine du trajet depuis Wasselonne jusqu'au Grand contournement ouest de Strasbourg (A355). Les carrefours ont été équipés de feux intelligents et les bus de dispositifs de communication et d'alerte en temps réel. Une signalisation routière allégée est expérimentée dans l'optique d'éviter une multiplication des panneaux. Des parkings relais ont été aménagés tout au long du parcours.



La transition des mobilités se base sur des actions collectives facilitant le report modal vers des solutions décarbonées et sobres.
Un exemple : le «karbikes» alsacien allie vélo et voiture. Ce véhicule intermédiaire a été testé par les agents des routes.

→ La Collectivité européenne d'Alsace aménage et sécurise les itinéraires cyclables, développe des parkings de co-voiturage et s'implique dans les projets de transport collectifs impactant le réseau routier départemental portés par des autorités organisatrices de mobilité.

La CeA, membre historique de l'association «Réseau Vélo & Marche», participe activement au **développement du vélo au service des Alsaciens et de l'économie touristique**. Près de 36 M€ y ont été investis depuis 2015 offrant **un réseau structurant de près de 1 500 kilomètres, l'un des plus vaste de France**. Environ 300 kilomètres s'ajouteront ces prochaines années, prioritairement vers les parcours quotidiens domicile-travail. L'objectif est de porter une pratique du vélo de 5 à 12% sur l'ensemble des déplacements en Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace, gestionnaire de l'A35, épine dorsale des mobilités alsaciennes, **a aménagé 153 aires de covoiturage proposant 2 000 places de stationnement**, notamment à proximité des échangeurs autoroutiers. Progressivement, des services complémentaires accompagnent leur déploiement : **parkings vélo sécurisés, ombrières photovoltaïques**.

→ La Collectivité européenne d'Alsace sensibilise et forme ses agents, ses élus et les citoyens aux nouveaux usages en matière de mobilité.

La CeA a organisé dernièrement **deux conférences sur la transition des mobilités**. Le chercheur Aurélien Bigo et le vélo-reporter Jérôme Zindy sont intervenus. Ces témoignages favorisent une évolution vertueuse de la conception d'aménagements routiers et de pistes cyclables. De plus, **les véhicules intermédiaires** situés entre le vélo classique et la voiture sont testés pour la surveillance des pistes cyclables alsaciennes.

Avec l'appui des associations locales, la Collectivité **sensibilise les collégiens à la mobilité durable et à la sécurité des cyclistes** (88 actions en 2025). Un kit pédagogique sera mis à disposition de la communauté éducative en 2026.

La CeA participe à l'organisation **des défis vélo annuels «au collège, j'y vais autrement» et «Au boulot, à vélo»**. Elle publie **des documents de communication valorisant les modes actifs** et participe à des **événements relatifs à la sécurité routière**. La CeA anime des **comités vélo** rassemblant les intercommunalités et associations vers la déclinaison d'une stratégie alsacienne.



Focus

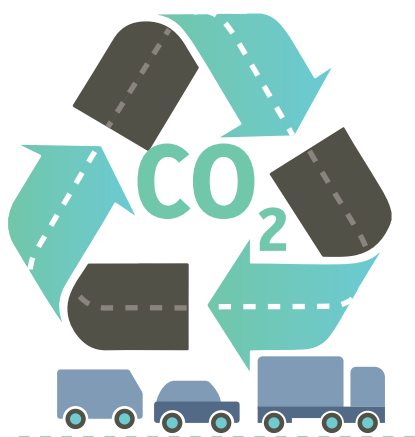
→ Afin d'orienter le cycliste dans ses trajets, la Collectivité européenne d'Alsace installe à chaque carrefour une signalisation directionnelle selon les **dernières recommandations nationales**. 70% des 81 itinéraires cyclables en sont déjà équipés. Le cycliste y retrouve les différents itinéraires balisés, un numéro sur bande jaune lorsqu'il s'agit d'un parcours départemental, les directions sur et hors itinéraire cyclable en indiquant les points d'intérêt.





Sobriété

Les procédés traditionnels de fabrication et de mise en œuvre des matériaux pour les travaux publics - enrobés, bétons, produits d'étanchéité - induisent une forte consommation d'énergie carbonée et de matières premières. L'imperméabilisation des sols augmente les risques d'inondation et accentue la pression sur la biodiversité.



Pour réduire son empreinte écologique, la Collectivité européenne d'Alsace évolue vers des pratiques plus sobres. Elle forme ses agents aux bonnes pratiques, les intègre à ses projets dès le début de leur conception et challenge les entreprises, dans le cadre de ses appels d'offres, pour ouvrir vers les solutions les plus vertueuses.

Elle participe à divers groupes de travail nationaux visant à réduire l'empreinte écologique des travaux routiers, que ce soit pour le choix des matériaux et matériels, ou pour détecter le plus tôt possible des pathologies nécessitant un entretien préventif bien moins impactant que l'entretien curatif.



Rénovation de l'A35, secteur Sélestat. La première des deux dalles béton en place a été démolie à l'aide de deux fractureuses, une originalité unique en France. Ensuite, les morceaux de dalle ont été transformés en granulats à proximité du site pour être revalorisés sur les accotements de l'A35. **De cette manière, 11 000 tonnes de béton ont été réutilisées sur les 20 500 tonnes extraites.**



La signalisation et les dispositifs de retenue consomment beaucoup de métal. La Collectivité européenne d'Alsace mène depuis quelques années **une politique globale de sobriété en matière d'équipements**. Elle utilise des mâts fusibles évitant ainsi la pose de glissières de sécurité. D'ici fin 2025, 1 000 panneaux jugés inutiles ou en doublon seront également retirés.



→ Lors de la réalisation de ses chantiers routiers, la Collectivité européenne d'Alsace favorise le réemploi, le recyclage des matériaux, la réduction de leurs déplacements et de la production de déchets. **De nombreux guides techniques ont été rédigés ces dernières années établissant un cadre de confiance avec les prestataires choisis.**

Dès 2022, la CeA **forme ses agents** à la manière d'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses projets dès le démarrage de leur conception jusqu'au bilan global de la réalisation des travaux.

Le choix des prestataires s'appuie sur l'éco-comparateur SEVE TP en objectivant la valeur environnementale des offres reçues.

La Collectivité européenne d'Alsace prépare, en partenariat avec le Cerema, la labellisation «**Engagement Economie Circulaire**» de plusieurs projets.

Aussi, le plus important chantier alsacien du moment à Saint-Louis - **5A3F** - maximise **le réemploi des extraits routiers**. **La consommation de terrains naturels est réduite** grâce à l'optimisation de la géométrie du projet et le recours à des formulations d'enrobé pointues. Leur épaisseur est réduite tout en maintenant leur niveau de performance.

→ La Collectivité européenne d'Alsace installe des équipements de voirie innovants et multifonctions qui permettent de gagner de l'espace, de réduire les fondations nécessaires et de limiter l'imperméabilisation des sols.

Ainsi, **des écrans acoustiques ont été intégrés aux dispositifs de retenue sur l'A36 à Mulhouse** sur une distance de 600 mètres avec une hauteur variable de 2,5 à 4 mètres. Cette initiative innovante est le fruit d'un travail collaboratif avec les entreprises. Elle permet d'économiser de l'espace et de faciliter l'entretien futur des ouvrages.

La CeA **aménage des aires de covoiturage à proximité des axes routiers majeurs**. **Des dalles drainantes ont été posées** lors des dernières réalisations sur les places de stationnement afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les sols et de limiter au maximum l'imperméabilisation des sites (Bollwiller, Burnhaupt-le-Bas, Niederentzen, Niederhergheim, Rouffach et Soultz).



Focus

→ Diminuer son «Empreinte eau» nécessite une approche bien plus globale que de limiter ses consommations. La Collectivité européenne d'Alsace utilise déjà des produits de marquage routier - en phase aqueuse - plus vertueux pour éviter une pollution des milieux aquatiques et intègre davantage cet enjeu dans ses achats publics.



Transition énergétique

La transition énergétique du système de mobilités est un défi complexe influencé par des enjeux géopolitiques et environnementaux. Elle constitue l'un des enjeux majeurs de décarbonation des activités humaines. En France, l'usage de la route représente près de 30% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre.



L'innovation permet aujourd'hui aux infrastructures de capter et de redistribuer de l'énergie : photovoltaïque, chaussées géothermiques, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc. Elle propose également des produits de chaussée applicables à froid réduisant fortement l'empreinte énergétique des travaux routiers.

La Collectivité européenne d'Alsace favorise la transition énergétique de ses infrastructures en adaptant ses techniques routières et en permettant le développement de la production d'une énergie propre et durable sur ses emprises. Ainsi, les émissions de dioxyde de carbone se réduisent en Alsace, la qualité de l'air s'améliore et la robustesse du système énergétique se renforce tout en limitant l'emprise foncière artificialisée.



Aire de covoiturage à Châtenois au croisement des RD1059/RD559 : **parking de 158 places recouvert sur sa totalité de 1 401 panneaux photovoltaïques** pour une puissance installée électrique de 697 kWc. L'ensemble du projet est ceinturé d'une diversité d'arbres créant ainsi une canopée photovoltaïque.



La Collectivité européenne d'Alsace prépare la **décarbonation de ses bacs rhénans Drusus et Rhenanus** qui consomment à eux seuls 470 000 litres de diesel par an, soit 28 % des consommations en carburants de la Collectivité. L'électrification à moyen terme de la propulsion des bacs est d'ores et déjà actée.

→ En complément d'une limitation du mouvement des matériaux, les agents de la CeA sont formés depuis 2019 aux stratégies d'achat réduisant fortement les impacts environnementaux des travaux routiers sans réduire la durée de vie des aménagements.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace alimente l'**Observatoire National de la Route** qui incite les gestionnaires d'infrastructures à réduire leur empreinte écologique. **En 2024, 40% des enrobés ont été mis en œuvre en solution tiède, intégrant 30% de matériaux recyclés.** Cela permet à l'Alsace d'être en avance sur les objectifs nationaux de décarbonation des travaux de chaussée.

La Collectivité soutient fortement l'innovation dans le secteur de la construction et de l'aménagement. En partenariat avec des entreprises, elle participe à un programme national visant à **améliorer la connaissance et la normalisation de techniques routières bas carbone. Elle explore l'utilisation de capteurs intelligents** - relevés à haut rendement et analyse des données par intelligence artificielle - afin d'optimiser l'entretien des routes et participe aux réflexions nationales visant à structurer ces données numériques.

→ La Collectivité européenne d'Alsace aménage des sites de production solaire dans son emprise routière.

Obligation de la loi climat et résilience, **l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement** limite l'artificialisation des sols nécessaire à la production d'énergie renouvelable. Sa mise en application est fluctuante tant le raccordement au réseau électrique peut s'avérer complexe.

La CeA s'oriente donc vers d'autres pistes. Aussi, **en partenariat avec la commune de Marlenheim, une ferme solaire d'autoconsommation collective unique en son genre sera mise en service dans un talus routier fin 2027.**

→ Avec le R-PASS, la Collectivité européenne d'Alsace soutient le fret ferroviaire et le fret fluvial.

En émettant jusqu'à neuf fois moins de dioxyde de carbone que la route, le train contribue activement à la lutte contre le dérèglement climatique. Le fret ferroviaire offre une grande capacité de chargement, désengorge les routes tout en assurant une meilleure sécurité et fiabilité des délais. Il prend le relais des ports fluviaux notamment en été lorsque les débits d'eau sont bas. En conséquence, **la Collectivité finance la remise à niveau des lignes capillaires fret alsaciennes en mauvais état. La Collectivité soutient également les projets d'investissement partenaires.**



Focus

→ **L'empreinte écologique des travaux routiers diminue nettement.** Grâce à une pédagogie du changement et à la fabrication locale d'enrobés tièdes à base de produits recyclés, la Collectivité européenne d'Alsace a pris de l'avance par rapport aux objectifs nationaux.



160°C

Enrobé chaud

Émissions élevées



100-160°C

Enrobé tiède avec agrégats recyclés

20 à 40% d'émissions en moins



<60°C

Enrobé froid à l'émulsion

60 à 80% d'émissions en moins



Préservation de la biodiversité

L'effondrement de la biodiversité s'accélère à un rythme alarmant en raison de l'activité humaine. Inverser cette dynamique est crucial. Les écosystèmes sains - forêts et zones humides - agissent comme des puits de carbone, des filtres à pollution et des réservoirs de micro-organismes nécessaires à la santé humaine. Trop sollicités, ils sont pourtant essentiels à la bioéconomie de demain.



Les aménagements routiers, leurs dépendances vertes et bleues ont un rôle clé à jouer en préservant la biodiversité locale, en facilitant la résistance et la résilience des écosystèmes.

De nombreuses espèces trouvent refuge le long des aménagements routiers. La Collectivité européenne d'Alsace s'efforce de prendre soin de ce patrimoine naturel face à l'accumulation de débris, au risque incendie et veille à assurer une bonne visibilité pour les usagers de la route. La gestion de ces espaces vitaux pour de nombreuses espèces implique des compromis, de profonds changements de mentalité et de matériels sur le long terme. La CeA a pris [10 engagements](#) en faveur de routes écoresponsables parmi lesquels une gestion volontariste et écologique des accotements et bassins d'assainissement.



Les bassins d'orage alsaciens abritent une grande richesse d'espèces aquatiques dont le célèbre crapaud vert, le pendant à sang froid du fameux hamster d'Alsace. L'entretien des ouvrages est adapté afin de respecter son cycle de vie.



Depuis 2024, l'éco-pâturage sert à l'entretien des bassins d'assainissement et à la lutte contre les espèces invasives. Cette expérimentation en gestion durable des espaces verts constitue une alternative à l'entretien mécanique et phytosanitaire des espaces paysagers.



Focus

- La Collectivité européenne d'Alsace plante des haies le long des routes en collaboration avec le monde agricole. Elle soutient la filière du « végétal local » et le plan national du « pacte en faveur de la haie ».



RD417 entre Colmar et Wintzenheim

- La Collectivité européenne d'Alsace identifie les arbres en tant qu'ambassadeurs de la biodiversité des routes. Ils sont à la fois des habitats pour la faune et des repères marquants des paysages.

Les espèces au sein des arbres qui doivent faire l'objet d'abattage préventif pour raison de sécurité sont prises en compte. Avec un patrimoine de 48 000 arbres alignés ou isolés, la gestion au cas par cas est complexe. Les agents des centres routiers sont formés à la détection des cavités et des nids afin de prévenir tout risque d'impact. Si besoin, un bureau d'étude spécialisé effectue un inventaire et des mesures sont prises pour éviter, réduire et compenser l'impact.

De plus, chaque arbre d'alignement abattu est remplacé par au moins un arbre. Chaque année, des projets paysagers sont réalisés afin de restaurer ou embellir les dépendances vertes en privilégiant des essences locales. Les aménagements réalisés visent à préserver la biodiversité au bord des routes tout en prenant en compte les enjeux de sécurité routière.

- Les dépendances vertes et bleues forment des corridors variés en réseau. Les espèces locales s'y épanouissent, les invasives en profitent également appelant alors à une gestion différenciée.

La Collectivité européenne d'Alsace pratique une politique de fauche extensive. Afin de laisser les fleurs monter en graine et aux insectes de survivre, le broyage du fond d'emprise - au-delà du premier mètre pour des raisons de visibilité routière - n'est effectué qu'à partir de mi-août, et bien souvent plus tardivement comme le réseau à entretenir est immense. Des zones prioritaires sont identifiées où la fauche est pratiquée seulement une année sur deux pour permettre à la biodiversité résidant dans la végétation de survivre à l'hiver.

La CeA s'engage depuis plus de 20 ans avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), les brigades vertes et d'autres associations dans un objectif de sauvegarde des amphibiens.

Ces espèces sont protégées et en fort déclin. Chaque année, durant leur période de migration vers les lieux de ponte, les agents de la Collectivité déploient des crapaudromes. Ceux-ci consistent à creuser des tranchées et des emplacements pour installer des filets et des seaux. Le suivi sur le terrain par de nombreux bénévoles permet à ces animaux de franchir les routes sans danger.



Adaptation au changement climatique

D'après Météo France, le climat de Strasbourg aujourd'hui est équivalent à celui de Lyon sur la période 1961-1990.

En Alsace, selon les prévisions, d'ici 2100, le climat en plaine équivaldra à celui du sud de la France. Si le nombre de phénomènes météorologiques extrêmes ne devrait pas augmenter significativement, leur intensité va se renforcer.

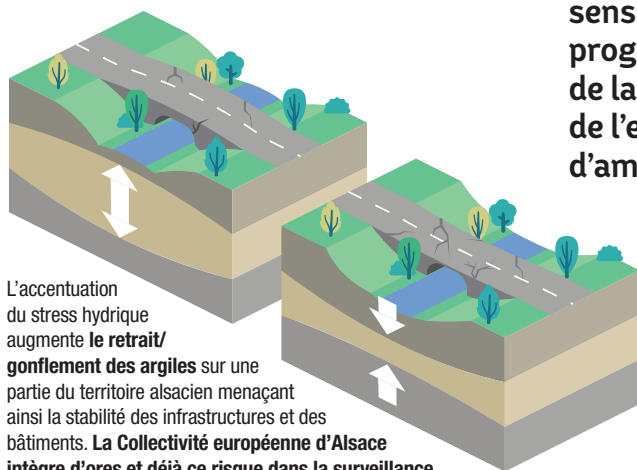
En hiver, les jours de gel et/ou de neige vont se raréfier. En été, les vagues de chaleur se multiplieront et seront plus intenses. **La période estivale devrait être plus sèche** avec un renforcement des conflits d'usage de l'eau et un risque d'incendie identique à celui que connaît actuellement la Drôme.

Ces évolutions accentuent la vulnérabilité des infrastructures comme en attestent les catastrophes survenues en Europe récemment. Les coûts démesurés de leur reconstruction montrent l'importance capitale d'anticiper ces risques nouveaux pour en limiter les impacts. **La Collectivité européenne d'Alsace a donc intégré un programme national pionnier « Territoires adaptés au climat de demain »** piloté par le CEREMA.





Le changement climatique déstabilise les parois rocheuses. Dans certaines zones protégées, soutenir ces blocs fragiles n'est pas envisageable. **Sur la RD13BI dans la montée du col d'Oderen, l'expérimentation d'un dispositif non intrusif de détection d'éboulement couplée à un dispositif d'alerte est en cours de préparation** en partenariat avec l'Institut de Saint-Louis.



L'accentuation du stress hydrique augmente **le retrait/gonflement des argiles** sur une partie du territoire alsacien menaçant ainsi la stabilité des infrastructures et des bâtiments. **La Collectivité européenne d'Alsace intègre d'ores et déjà ce risque dans la surveillance active de son réseau et suit de près le travail de recherche au niveau national.**

➔ **Un diagnostic de vulnérabilité des infrastructures de mobilité sera établi face au renforcement des phénomènes météorologiques extrêmes. Des actions anticipatives efficaces seront ensuite ciblées pour limiter les risques en lien avec la survenue de crises inédites.**

Ce diagnostic, prévu par la Collectivité européenne d'Alsace en 2026, intégrera **des stratégies d'amélioration de la résilience de l'ensemble des composants de la route**. Il s'agit de déterminer la capacité des chaussées, ponts, équipements, dépendances vertes et bleues à supporter et à se remettre d'une crise.

A partir de 2027, **des confortements prioritaires seront menés afin de limiter, en cas de crise majeure, les impacts sur la circulation routière, la sécurité des usagers et les capacités d'intervention des fonctionnaires alsaciens.**

➔ **La montée en compétences des agents et la sensibilisation des élus permettent une mise à jour progressive de l'organisation des métiers d'exploitation de la route, de la gestion de crise et plus généralement de l'ensemble des politiques publiques en matière d'aménagements routiers.**

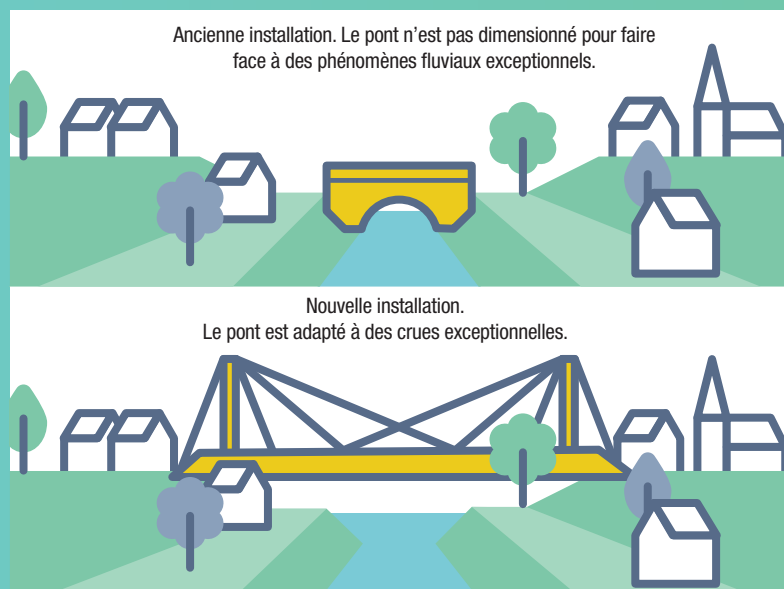
Dans le cadre du plan d'adaptation national au changement climatique n°3 basé sur un réchauffement à +4°C en 2100, la Collectivité européenne d'Alsace actionne différents leviers. **Accentuer le travail collaboratif avec ses partenaires en gestion de crise, consolider un prédiagnostic du risque d'inondation par crue des rivières** réalisé par des experts en hydrologie et en cartographie, **limiter le risque incendie d'espaces naturels** via la mise en place d'actions collectives avec des partenaires institutionnels sont autant de réflexions actuelles.

Aussi, **identifier les voiries critiques pour l'accès des secours et adapter ses politiques d'entretien routier** constituent des objectifs poursuivis par la CeA ces trois prochaines années.



Focus

➔ Selon l'Agence européenne pour l'environnement, **le principal risque climatique à l'horizon 2100 pour les infrastructures de transport porte sur une destruction catastrophique par inondation**. Des mesures de sauvegarde anticipative seront étudiées. Bien moins onéreuses que les solutions réparatrices, elles facilitent un retour à la normale du trafic routier lorsque les inondations surviennent.





Santé

Le trafic routier est une source majeure de pollution atmosphérique. En France, il provoque environ 40 000 morts prématurées par an. Son coût social est estimé entre 68 et 97 milliards d'euros par an.



Le bruit généré par les transports représente le deuxième facteur environnemental le plus nuisible pour la santé en Europe juste après la pollution de l'air.

En France, près de 9,8 millions de personnes sont gênées par le bruit des transports et 3,3 millions subissent des perturbations du sommeil. Le coût social du bruit imputable aux transports routiers s'élève à **97,8 milliards** par an.

En tant que gestionnaire majeur d'un réseau de plus de 6400 km de routes et d'autoroutes, la Collectivité européenne d'Alsace agit pour réduire les nuisances environnementales liées aux infrastructures. **L'analyse des données relatives à la qualité de l'air et au bruit, la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et une collaboration active avec ses partenaires** cibleront les actions sur les secteurs les plus concernés.



Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Collectivité européenne d'Alsace vise à proposer des actions concrètes pour **limiter et réduire les nuisances sonores liées au trafic routier**. Il concerne les routes départementales dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules, soit environ 8 200 véhicules par jour.



Col'Attitude propose des ascensions du massif vosgien réservées aux cyclistes avec des routes fermées à la circulation motorisée. 13 étapes ont été organisées à l'été 2025 contre 6 lors du lancement de l'opération en 2021. La Collectivité européenne d'Alsace appuie ce dispositif au succès grandissant en sécurisant les axes routiers en bonne coordination avec les partenaires locaux.

→ Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la Collectivité européenne d'Alsace a élaboré son PPBE sur la période 2024-2029.

Ce plan définit les actions à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit routier dans l'environnement et de protéger les zones calmes.

La construction de protections acoustiques est prévue notamment dans deux secteurs prioritaires - Herrlisheim et Habsheim - avec le financement de la taxe poids lourds « R-PASS » dès 2027.

L'évolution des niveaux sonores sera suivie grâce à la mise en place d'un observatoire du bruit. Cet outil évaluera l'efficacité des actions mises en œuvre et identifiera les zones à enjeux prioritaires. Il fournira des informations plus précises que celles issues de la modélisation des cartes de bruit actuelles.

→ La Collectivité européenne d'Alsace collabore avec les territoires afin d'améliorer la qualité de l'air dans les zones à forte circulation routière. Elle est un partenaire clé de projets visant à évaluer l'impact du trafic sur la qualité de l'air et à identifier des actions adaptées.

En signant la charte Air-Santé Haute-Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son engagement en faveur de la qualité de l'air et de la santé publique aux côtés de Mulhouse Alsace Agglomération, d'ATMO Grand Est et d'autres partenaires. La CeA évaluera **une diminution de la limitation de vitesse sur l'A36 aux heures de grande affluence dans sa partie urbaine** en considérant les répercussions du trafic de véhicules à grande vitesse sur la concentration de polluants.

L'impact sur l'environnement de la taxe poids lourds « R-PASS », prévue en 2027, sera étudié. Des mesures acoustiques et de la qualité de l'air, menée avant et après sa mise en œuvre, permettront de suivre l'évolution des niveaux sonores et des regroupements de polluants.



Focus

VIGILANCE BRUIT



→ La CeA a mené des campagnes avec deux radars pédagogiques acoustiques sur 12 sites du massif vosgien. Ces radars « Méduse » composés de quatre microphones mesurent les niveaux de bruit en bord de route, en identifient la provenance et la durée. Un panneau d'appoint indique le message « trop bruyant » lorsque le seuil de 85 décibels est dépassé.





La sécurité des usagers des routes départementales est la préoccupation quotidienne de nos équipes.

Elsäss Oschterputz :
des agents des routes mobilisés







COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

→ Direction des Routes, des Infrastructures, et des Mobilités

Lionel Viutti : 03 69 49 34 47
lionel.viutti@alsace.eu